

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

## Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

[Retrouvez-nous nous sur \*\*Www.electionfolembrey.fr\*\*](http://www.electionfolembrey.fr)

### FICHE 01 « Aspects financiers »

Constat :	<p>Pour pouvoir agir et servir les intérêts de la commune, il faut bénéficier de moyens financiers.</p> <p>Cette fiche présente les caractéristiques du budget municipal et ses évolutions à venir.</p>
Ce que nous nous engageons à faire	<p>Maintenir la stabilité des budgets de la commune, du service des eaux et du CCAS</p> <p>Pendant toute la durée du mandat, une comptabilité d'engagement des dépenses sera faite et nous vous rendrons compte du suivi des dépenses plusieurs fois par an via le journal communal et le site internet.</p> <p>Nous veillerons à un usage très raisonnable des dépenses communales, chaque euro dépensé devra être justifié</p> <p>Nous ferons tout notre possible pour ne pas augmenter la taxe foncière en maximisant les demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.</p> <p>Nous nous efforcerons si possible, de diminuer les dépenses de fonctionnement.</p> <p>Nous veillerons au maintenant de l'endettement de la commune. Nous étudierons la dette et tenterons de renégocier des emprunts dont les taux seraient jugés trop élevés</p> <p>Nous aurons recours systématiquement aux négociations de tous les marchés de travaux et de fonctionnement.</p>
Planning de réalisation :	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans
Préalables :	<p>La commune est dotée de 3 budgets :</p> <p>Le budget principal sur lequel sont passées la plupart des dépenses et des recettes de la commune.</p> <p>Le budget du Centre Communal d'Action Sociale</p> <p>Le budget Eau et de l'assainissement</p> <p>En 2024, le budget principal était de l'ordre de 1 300 000 €, répartis en fonctionnement pour 1 049 000 € et investissement pour 252 000 €</p> <p>Chaque année, la capacité d'investissement, c'est-à-dire la somme qui peut être consacrée aux travaux est de 174 000 € hors subventions perçues.</p>

Le remboursement du capital de la dette est de 77 000 €

Concernant le fonctionnement c'est-à-dire les dépenses qui n'augmentent pas la valeur du patrimoine (entretien – réparations, le personnel municipale, les aides aux subventions, les intérêts de la dette), elles se répartissent comme suit :

Les charges à caractère général et charges externes : .....301 000 €  
Les charges de personnel : .....406 000 €  
Les contingents (incendie, le CCAS) : .....57 000 €  
Les subventions : .....35 000 €  
Les intérêts de la dette : .....17 000 €

La fiscalité de la commune est la suivante :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : .....9 000 €  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....348 000 €  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....6 000 €

Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxe	Taux 2024 de la commune	Taux moyen de la strate
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>	15,00 %	14,13 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	47,30 %	35,43 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	26,38 %	43,97 %

Endettement en 2024 :

Au 31/12/2024, le capital restant dû de la dette était de 431 000 €, le remboursement annuel du capital est de 77 000 € et les intérêts de 17 400 €. Deux emprunts seront soldés en 2025, un en 2027.

De nouvelles perspectives de financement sont donc envisageables.